

AVIS AUX MEMBRES

No. 2018 – 067

Le 12 juin 2018

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Dollarama Inc. (DOL) Fractionnement d'actions - ERRATUM

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Dollarama Inc. (TSX : DOL) (« Dollarama » ou la « Société ») a annoncé le 7 juin 2018 que ses actionnaires ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires en circulation de la Société à raison de trois pour une (le « fractionnement d'actions »), lequel avait déjà été approuvé par le conseil d'administration de la Société le 28 mars 2018.

Les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 14 juin 2018 (la « date de référence ») recevront, le 19 juin 2018 (la « date de versement »), deux actions ordinaires supplémentaires pour chaque action ordinaire qu'ils détiennent. La négociation hors distribution des actions ordinaires de Dollarama sur une base rajustée en fonction du fractionnement commencera le 20 juin 2018.

Les actions ordinaires de Dollarama seront négociées à la Bourse de Toronto selon la procédure d'effets payables (« *due bill* ») à l'ouverture des marchés le 13 juin 2018 jusqu'à la clôture des marchés le 19 juin 2018.

Fractionnement d'actions – Détails du rajustement:

- **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** 20 juin 2018
- **DATE D'ENREGISTREMENT :** 14 juin 2018
- **DATE DE PAIEMENT :** 19 juin 2018

CDCC - Détails du rajustement – DOL Options :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Dollarama seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** 20 juin 2018
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** Inchangé
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Triplé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **LIVRABLE PAR CONTRAT:** 100 actions ordinaires de Dollarama (DOL)
- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.
- **CUSIP :** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée seront fixées à 200 000 contrats pour les séries existantes ainsi que pour les nouvelles séries.

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 20 juin 2018, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries de Dollarama tel qu'indiqué ci-dessous. Veuillez noter que le tableau ci-dessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.

Dollarama Inc.		
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée
DOL	110,00 \$	36,67 \$
DOL	115,00 \$	38,33 \$
DOL	135,00 \$	45,00 \$
DOL	140,00 \$	46,67 \$
DOL	145,00 \$	48,33 \$
DOL	150,00 \$	50,00 \$
DOL	155,00 \$	51,67 \$
DOL	160,00 \$	53,33 \$
DOL	165,00 \$	55,00 \$
DOL	170,00 \$	56,67 \$
DOL	175,00 \$	58,33 \$
DOL	180,00 \$	60,00 \$

CDCC - Détails du rajustement – Contrats à terme sur action FDO:

- **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** 20 juin 2018
- **SYMBOLE DES CONTRATS A TERME SUR ACTIONS:** Inchangé
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Triplé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **LIVRABLE PAR CONTRAT :** 100 actions ordinaires de Dollarama Inc. (DOL)
- **CUSIP :** Inchangé
- **PRIX DE REGLEMENT:** Tous les prix de règlements de la veille seront ajustés en les divisant par trois
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée seront fixées à 200 000 contrats pour les séries existantes ainsi que pour les nouvelles séries.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation
CDCC